

Le Conseil d'Administration de l'Établissement public foncier de Normandie réuni le 11 mars 2022, sous la présidence de M. Sébastien LECORNU, en présence de M. Fabrice ROSAY, Secrétaire général pour les affaires régionales représentant M. le Préfet de la région Normandie, de M. Philippe SIMEON-DREVON, Contrôleur Général Economique et Financier et de M. D'ANGELO, Agent Comptable de l'EPF Normandie.

Vu le décret n° 68-376 du 26 avril 1968 portant création de l'Établissement Public de la Basse-Seine, modifié par les décrets n° 77-8 du 3 janvier 1977, n° 2000-1073 du 31 octobre 2000 et n° 2004-1149 du 28 octobre 2004, n° 2009-1542 du 11 décembre 2009, n° 2014-1732 du 29 décembre 2014 et n° 2015-979 du 31 juillet 2015, l'ordonnance n° 2011-1068 du 8 septembre 2011 et le décret n° 2011-1900 du 20 décembre 2011,

Sous réserve de la délibération de la Commune de GRAND BOURGTHEROULDE ; sollicitant l'intervention de l'EPF de Normandie et s'engagement au rachat des biens dans un délai de 5 ans,

Vu les estimations des domaines en date des 9 novembre 2020, 23 juillet 2018 (en cours d'actualisation) et 6 octobre 2020 réalisées par France Domaine,

Sur le rapport et après avis favorable de la Commission des Affaires Foncières et de la Commission des Affaires Financières,

**APRES EN AVOIR DELIBERE  
DECIDE**

D'acquérir, à la demande de la Commune de **GRAND-BOURGTHEROULDE** (Eure), les parcelles sises rue des Fossés, rue du Neubourg et rue d'Elbeuf cadastrées section **AM 15, AM 16, AM 66, AM 74, AM 75, AM 76, AM 167, AM 168, AM 170, AM 171, AM 190, AM 223, AM 224, AM 225, AM 226, AM 227, AM 228, AM 229, AM 230, AM 231 et AM 233** pour une contenance totale de 11 033 m<sup>2</sup>.

La collectivité souhaite créer un quartier vert qualitatif avec des logements et des services. Le but étant de diminuer la pression dans le centre bourg en déplaçant les différents services dans le nouveau quartier. Les logements devraient créer une mixité sociale (logement étudiant, sociaux, de standing et pour les personnes âgées désirant continuer leur parcours résidentiel sur la commune).

La durée de portage pour cette intervention est fixée à 5 ans.

L'enveloppe projet est fixée à **657 651 € (Compte 924674 – OPE2022003 – GRAND BOURGTHEROULDE "FRICHE RENAULT CENTRE VILLE")**.

La présente délibération emporte acceptation de l'éventuelle délégation du droit de préemption urbain qui pourrait être consentie par la collectivité titulaire du droit de préemption urbain.

Le Président du Conseil d'Administration  
de l'E.P.F. Normandie,

**Sébastien LECORNU**

Le Directeur Général  
de l'E.P.F. Normandie,

**Gilles GAL**

Délibération approuvée  
A Rouen, le

Le Préfet  
**L'Adjoint au Secrétaire Général  
pour les Affaires Régionales,  
en charge du pôle "Politiques Publiques"**

**Dominique LEPETIT**

**18 MARS 2022**

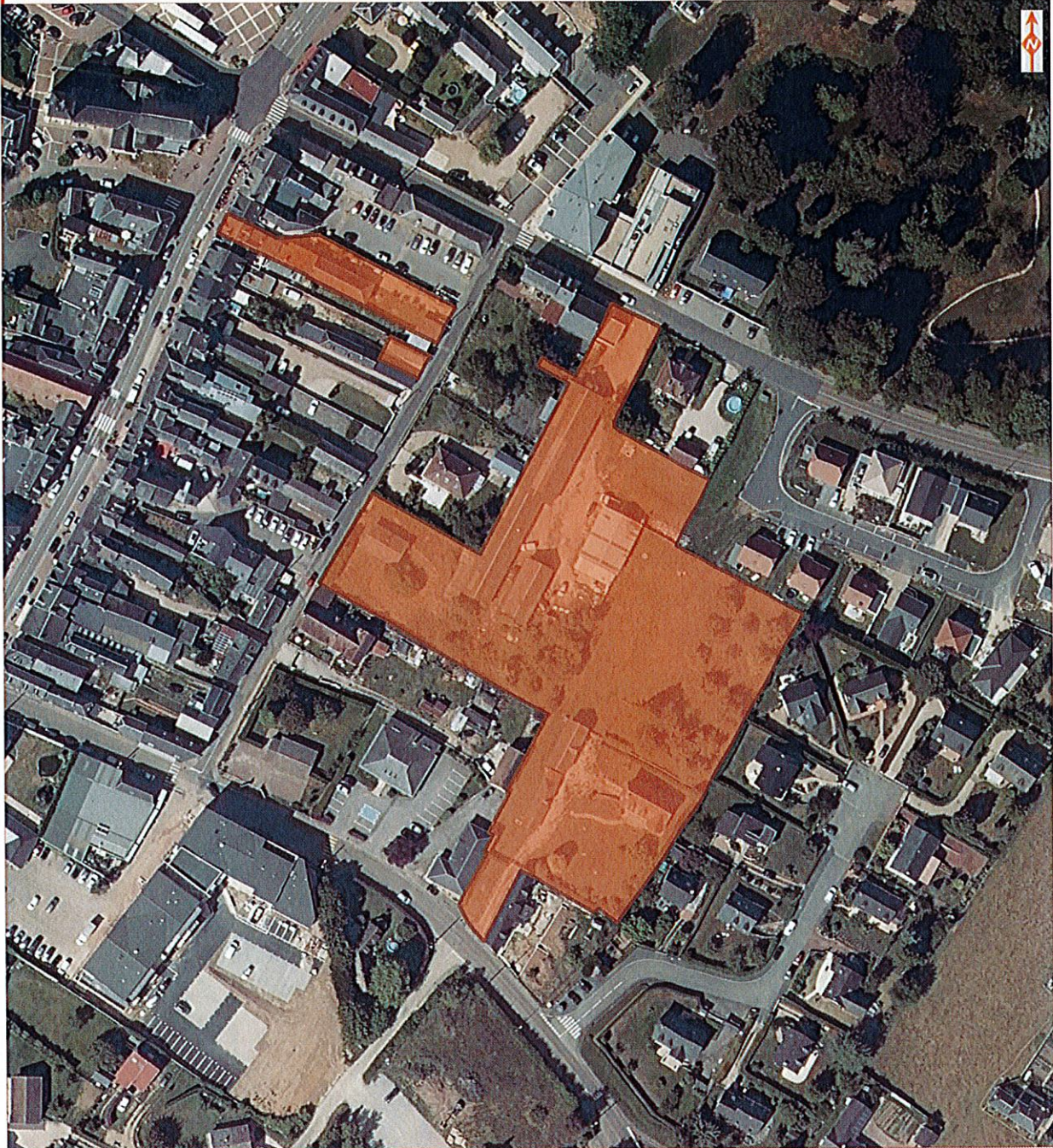
## Action foncière

## Friche Renault - Centre-ville

Département de l'Eure  
Grand-Bourgtheroulde




Code Opération: 924 674  
Surface : 1,1 ha environ



Sources : BD Ortho 27 - IGN - 2020

Cartographie : N.D. (EPF Normandie) le 15/02/2022

 Emprise concernée par l'opération

Plan annexé à la  
convention signée le :

0 12,5 25 50  
Mètres

## Action foncière

## Friche Renault - Centre-ville

Département de l'Eure  
Grand-Bourgtheroulde

Code Opération: 924 674  
Surface : 1,1 ha environ  
Section : AM



Sources : Origine cadastre 2021 - Droits de l'Etat réservés

Cartographie : N.D. (EPF Normandie) le 15/02/2022

- Emprise concernée par l'opération
- Bâti
- Sections cadastrales
- Parcelles

Plan annexé à la  
convention signée le :

0 5 10 20  
Mètres